

LE CONGO BELGE EN QUELQUES CHIFFRES

LA GEOGRAPHIE DU CONGO BELGE ET SES STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Carte Congo/Europe

Superficie du Congo : 2.345.400 km² (80 fois la Belgique).

Ruanda-Urundi (territoire sous tutelle de l'ONU, confié à l'administration belge: 54.172 km² (2 fois la Belgique).

Population au 1er janvier 1959

	Population africaine	Population non africaine	Densité au km ²
Congo	13.854.421	115.157	5,47
Ruanda-Urundi	4.415.595	9.944	81,51
Total général	17.259.169	123.320	7,19

Population non africaine, au Congo belge

Essentiellement européenne 115.157 dont 87.736 Belges, 5.361 Portugais, 3.718 Italiens, 3.483 Grecs, 2.380 Français, 2.674 Britanniques, 1.357 Néerlandais.

Autres nationalités: 2.030 Américains, 825 Suisses, 539 Luxembourgeois et en moins grand nombre, des Suédois, des Canadiens, des Allemands, des Polonais, des Espagnols, quelques Turcs, des Norvégiens, des Russes, des Danois et des Asiatiques.

En termes d'activités, il y avait:

- 43,9 % d'agents d'entreprises privées
- 18,7 % d'agents de l'Etat (fonctionnaires)
- 22,1 % de colons
- 15,3 % de missionnaires.

Organisation politique et administrative

En 1908 le parlement belge décide d'accepter l'héritage de l'Etat Indépendant du Congo que souhaitait lui léguer Léopold II. A l'époque, la politique coloniale fut clairement définie: protection et promotion des populations locales.

Le Congo belge possède une personnalité juridique distincte de celle de la Métropole; il est régi par des lois particulières; les patrimoines, budgets et administrations demeurent séparés.

Le pouvoir est concentré à Bruxelles. Les Chambres votent le budget colonial et le Ministre des Colonies, qui reçoit les avis du Conseil colonial, est responsable devant elles. Le Gouverneur Général dirige l'administration locale.

Le territoire du Congo est divisé en six provinces, placées sous l'autorité de gouverneurs de province. Chaque province représentait un territoire égal à plusieurs fois la Belgique, partagée en districts (26 au total), ceux-ci en territoires (135 au total) puis en chefferies ou centres extra-coutumiers dirigés par des Congolais.

Justice

La coexistence du droit coutumier non écrit et du droit écrit d'origine européenne a donné lieu à un système judiciaire plutôt complexe, largement régi par le principe de la séparation des pouvoirs.
L'ancien droit coutumier appliqué par les sages du village reste d'application tant qu'il n'est pas contraire à l'ordre public et à la loi.

Enseignement

Principe fondamental: former par priorité la masse par la généralisation de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel dans 25.000 établissements scolaires.

Quant à la formation des élites, préférence est donnée dès 1953 à la création au Congo de deux universités où les jeunes Congolais poursuivent leurs études dans un contexte proche des réalités de leur pays plutôt que de les voir déracinés à l'étranger. Equivalence des diplômes avec ceux des universités belges.

Dès 1954, deux universités sont créées dont une dotée d'un réacteur de recherche nucléaire (le seul en Afrique noire).

En 1959/1960:

1.682.195 enfants scolarisés soit la quasi-totalité des enfants en âge d'études primaires.

59.393 élèves dans l'enseignement secondaire ou professionnel. Dès 1953 ouverture de cet enseignement à la mixité: Congolais et Européens.

763 étudiants fréquentent les cours des diverses facultés universitaires.

Médecine

Un effort remarquable a été réalisé: non seulement dans la création d'hôpitaux et de dispensaires mais aussi dans la dispense des soins aux populations congolaises et européennes. Ces soins médicaux étaient gratuits.

	1949	1956
Hôpitaux et dispensaires	568	2.268
Léproseries	56	315
Maternités	192	316

Chaque année, 6 millions de Congolais, soit environ la moitié de la population, passent gratuitement une visite médicale indépendamment de ceux qui viennent consulter pour des affections précises. Ces soins médicaux étaient gratuits.

Lutte contre les grandes épidémies, traités et soignés.

12.314 trypanosés, 141.096 cas de pian, 267.226 cas de lèpre , 57.329 cas de syphilis et 23.904 cas de tuberculose.

Au réseau officiel il faut ajouter les institutions privées et les missions qui ensemble représentent 6.000 centres médicaux totalisant 86.000 lits soit un lit pour 160 habitants.

Le personnel médical comptait 850 médecins et plus de 8.000 auxiliaires médicaux et agents sanitaires (Congolais et Européens).

Transport

Réseau routier: 195.213 km.

Réseau ferroviaire: 5.241 km dont plusieurs centaines de km électrifiés.

Voies navigables: 14.597 km.

Trafic aérien: 3 aéroports internationaux et plusieurs dizaines d'aéroports secondaires.

Energie

Une trentaine de centrales hydroélectriques et une centaine de centrales thermiques couvrant les besoins en énergie des villes et des industries.

Puissance installée: 700.000 kW - énergie produite: 2.800.000.000 kWh

Economie

Au 31 décembre 1959: 1.473.330 Congolais salariés (et payés!).

Niveau de vie du Congolais: de 1950 à 1957, l'indice augmente de 100 à 176,1.

Indice du salaire moyen du travailleur congolais:

De 1950 à 1958, l'indice passe de 100 à 237 pour une augmentation du coût de la vie de 20% dans le même temps.

En 1958, le PIB par habitant était de \$90. Il était le plus élevé d'Afrique.

L'accroissement du PIB total de 1920 à 1959 est en moyenne de 4,8% par an, celui du PIB commercialisé est de 5,9% par an ce qui est exceptionnellement élevé.

Une étude récente du Fonds Monétaire International a calculé que pour rattraper le niveau de vie connu au Congo en 1959, à raison d'une croissance de 5 % par an, il faudrait attendre l'année 2075 soit 115 ans après l'indépendance.

Commerce extérieur:

Exportations en 1959: 1.630.000 tonnes pour 24.788.000.000 BEF (495.760.000 \$).

Importations en 1959: 1.372.000 tonnes pour 14.994.000.000 BEF (299.880.000 \$).

Ressources minières: parmi d'autres:

Premier producteur mondial de diamants industriels.

Productions:

- Cuivre: tonnage annuel de 250.000 tonnes (4ème producteur mondial)
- Cobalt: 5.500 tonnes soit 75% de la production mondiale
- Zinc: 6ème producteur mondial
- Etain: 9ème producteur mondial
- Argent: 118 tonnes
- Or: 11,500 tonnes
- Coltan (Tantalo-columbite): 156 tonnes
- Manganèse: 367.000 tonnes
- Charbon : 419.499 tonnes

Agriculture et Elevage

Une agriculture florissante s'est développée.

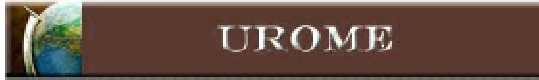
Une large gamme de 20 produits était exportée (ce qui est exceptionnel pour un pays en voie de développement), représentant 40% de la valeur des exportations.

L'huile de palme (6ème producteur mondial).

Le coton (3ème producteur d'Afrique).

Le bois brut, le café, le caoutchouc, la banane, les tourteaux étaient des productions agricoles importantes représentant un tonnage significatif.

Il n'y a jamais eu de disette sous la colonisation.



Un réseau important de stations de l'INEAC (Institut National pour l'Etude Agronomique au Congo) a été créé pour étudier l'amélioration des méthodes de cultures des principales productions agricoles et introduire de nouvelles races de bétail en vue de permettre une amélioration sensible de l'alimentation des populations locales. La pisciculture a également fait son apparition (2.000 étangs).